

**Unités disciplinaires au 2nd semestre PASS
(en 2022/2023 et 2023/2024)
Conditions d'entrée en L2 pour les étudiants issus de PASS
(rentrée 2023)**

I – Liste des UE disciplinaires à choisir au 2nd semestre de PASS – 2022/2023 et 2023/2024 (calendrier des inscriptions pédagogiques par le web communiqué par le département PASS aux étudiants) :

Toutes les UE se déroulent à distance

- Informatique : 200 places pour l'UL
- Droit : 200 places pour l'UL
- Economie : 200 places pour l'UL
- Sciences pour la santé : 200 places pour l'UL
- STAPS : 200 places pour l'UL
- Physique : 200 places pour l'UL

II – Modalités d'accès en Licence 2^{ème} année – rentrée 2023 (calendrier des candidatures à consulter sur la plateforme E candidat pour chaque licence) :

Licence Chimie :

**Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
72 places à Metz et 108 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent impérativement valider les UE3 et Pharmacie de PASS pour pouvoir postuler en L2 Chimie.

Licence Droit :

**Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
30 places à Metz, 40 places à Nancy et 10 places à Sarreguemines**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu les notes minimales de 12/20 en UE disciplinaire de Droit et 10/20 en PASS pour pouvoir postuler en L2 Droit.

Licence Economie :

**Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
20 places à Metz et 40 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu la note minimale de 12/20 en UE disciplinaire d'économie pour pouvoir postuler en L2 Economie. D'autre part lors de l'examen du dossier le classement priorisera les étudiants ayant suivi les options de SES et/ou de géopolitique et sciences politiques en terminale.

Licence Administration économique et sociale (AES) :

**Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
250 places à Metz et 250 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence Informatique :

**Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
12 places à Metz et 12 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 et une note minimale de 16/20 à l'UE disciplinaire d'Informatique pour pouvoir postuler en L2 Informatique.

Pour les autres candidats, ils devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence Mathématiques informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) :

**Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
20 places LAS 2 (10 en MIAGE, 10 en SC)**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 et une note minimale de 16/20 à l'UE disciplinaire d'Informatique pour pouvoir postuler en L2 MIASHS. Pour les autres candidats, ils devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence Sciences pour la Santé :

**Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
90 places en tout en L2 (redoublants - dossiers e-candidats - VAE/VAP) dont un maximum de 20 étudiants issus de PASS, 30 étudiants issus de LAS et 20 étudiants issus de la passerelle SV"**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, devront déposer un dossier qui sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Licence STAPS :

**Capacité d'accueil fixée exclusivement pour les étudiants issus de PASS à :
10 places à Metz et 20 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 14/20 et une note minimale de 14/20 à l'UE disciplinaire STAPS pour pouvoir postuler en L2 STAPS.

Licence Sciences de la Vie

**Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS + autres voies d'accès à :
100 places à Metz et 250 places à Nancy**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette licence dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, doivent avoir obtenu une moyenne générale minimale de 13/20 pour pouvoir postuler en L2 SV.

Licence Physique

Capacité d'accueil générale fixée pour les étudiants issus de PASS à : 15 places à Nancy

Les étudiants qui souhaitent poursuivre dans cette Licence, dans le cas où ils ne seraient pas pris en MMOPKE, devront déposer un dossier. Pour les étudiants qui ont obtenu une moyenne générale minimale de 12/20 et une note minimale de 16/20 à l'UE disciplinaire de Physique, le dossier sera examiné (sans préjuger d'une admission automatique) avec un accès spécifiquement réservé dans la limite de la capacité d'accueil indiquée ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas remplies, le dossier sera traité dans le cadre de la procédure de candidature normale.

Pour ces L2 et toutes autres L2 de l'Université de Lorraine non citées dans le présent document, un dossier de candidature complet devra être déposé via Ecandidate dans les délais indiqués sur la plateforme.

Le dépôt du dossier ne préjuge pas de l'admission en L2.

Aucun dossier ne sera traité en dehors de la procédure indiquée.